

ARRONDISSEMENT DE DINAN  
Commune de TREMEREUC - 22490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 3 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 3 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents : Mmes Bonin, Briard, Demezset, Sécardin et Troadec

Mrs Châtelain, Guennoc, Le Gaillard, Lecollinet, Lemeur et Rouinsard

Abs représentées : Mme Menet par Mme Bonin, Mme Gourgan par Mr Fontaine

Secrétaire de séance : Mme Demezset Convocation du 27 novembre 2015

*2015 - 043 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale*

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présentée par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de Dinan Communauté, Communauté de Communes du Pays de Caulnes et Communauté de Communes Rance Frémur,

Considérant le souhait de la commune de Trémereuc d'intégrer la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

Considérant l'avis favorable de la communauté de communes Côte d'Emeraude sur l'intégration de la commune de Trémereuc (délibération du 4 novembre 2015),

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour - 1 voix contre - 0 abstention :

- Affirme sa volonté d'intégrer la communauté de communes Côtes d'Emeraude à partir du 1er janvier 2017 ;
- prend acte du soutien de la communauté de communes Rance Frémur et des communes de Langrolay, Pleslin-Trigavou et Plouër sur Rance, en ce qui concerne la décision de la commune de Trémereuc d'intégrer la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, sans intégrer préalablement Dinan Communauté.
- émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor car il n'intègre pas la décision de la commune de Trémereuc d'intégrer la communauté de communes Côte d'Emeraude.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Trémereuc,  
Le Maire, Bruno FONTAINE



